

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200225.5	<u>Séance du 25 février 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de février le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 février 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SOCIETE FORIMMO 21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de parcelles de terrain actuellement propriété de la société FORIMMO 21, ayant son siège social rue sur le Mont, Château Sahler – 25400 EXINCOURT.

L'acquisition de ces parcelles, dont les références cadastrales et la contenance sont définies ci-dessous, permettra la régularisation de l'alignement actuel rue de la Pâle.

Références cadastrales		Contenance en m ²	lieu
section	numéro		
AT	668	55	Rue de la Pâle
AT	670	82	Rue de la Pâle

L'acquisition de ces parcelles se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié et autres frais annexes seront pris en charge intégralement par la société FORIMMO 21.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces parcelles de terrain.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 10 février 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- accepte l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus à l'euro symbolique à la société FORIMMO 21 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 février 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET